

Conseils pour la rédaction d'un plan d'action

Le plan d'action peut comprendre les éléments suivants :

Les principaux objectifs et les priorités que vous poursuivez pour la prochaine année, en indiquant:

- ▶ Les résultats attendus (les objectifs ciblés);
- ▶ Les activités prévues ;
- ▶ La ou les clientèles visées ;
- ▶ Les ressources humaines salariées et bénévoles impliquées ;
- ▶ Les partenaires impliqués (s'il y a lieu) ;
- ▶ Les moyens d'évaluation prévus

Si vous avez un calendrier d'activités ou un échéancier de réalisation, vous pouvez le joindre à votre plan d'action ;

Si vous le désirez, vous pouvez présenter votre plan d'action sous forme de tableau. Il est intéressant d'être concis (par exemple, un maximum de cinq pages est suggéré).